

CRÈCHES PARENTALES

ET AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À GESTION PARENTALE



Analyse

Octobre 2009

Ariane Dewandre
Chargée de projets, SAW-B

On en parle peu en Belgique, beaucoup plus en France. L'idée fait pourtant du chemin. Il s'agit de structures d'accueil de la petite enfance organisées et gérées par des parents. A la base de ces projets, il y a des groupes de citoyens qui décident d'apporter des réponses à leurs besoins. Que recouvrent exactement ces concepts ? Quels sont les objectifs et plus-values de ces initiatives innovantes ? Enfin, quelles sont leurs perspectives de développement et comment s'inscrivent-elles dans l'économie sociale ? Cette analyse propose de répondre à ces questions. Nous avons, pour ce faire, rencontré les employés et parents d'une crèche parentale, ainsi que le tout nouveau réseau belge qui regroupe ce genre d'initiatives¹.

L'accueil de la petite enfance : des besoins divers et pas toujours rencontrés

Il existe, en Belgique, des besoins importants et non-rencontrés en termes d'accueil de la petite enfance. Le manque criant de places d'accueil est le plus connu. Placer son enfant dans une crèche ou dans une autre structure coûte par ailleurs cher et n'est pas accessible pour tous, financièrement. En outre, les milieux d'accueil qui existent, à l'heure actuelle, ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins des familles, qui renvoient à la diversité des situations familiales². L'offre existante priorise, par exemple, les familles dont les parents ont un emploi ou qui peuvent anticiper longtemps à l'avance le besoin d'accueil de leur enfant. Les parents qui désirent suivre une formation, qui ont des parcours professionnels non-linéaires ou difficilement prévisibles, qui arrivent de l'étranger, etc., ont un accès beaucoup plus difficile aux services d'accueil. Les familles qui s'adressent aux services d'accueil peuvent également être motivées par d'autres besoins, tels que la quête de repères éducatifs et de liens sociaux. D'autres parents, enfin, sont désireux d'être impliqués davantage dans le projet éducatif de leurs jeunes enfants. Les crèches parentales et autres structures à gestion parentale (haltes-garderies, multi-accueil, etc.) ont l'ambition d'offrir une réponse à certains de ces besoins, mais également à d'autres besoins sociaux.

Une participation forte des parents au projet

Comme leur nom l'indique, ces établissements ont pour particularité principale d'être créés et gérés, entre autres, par les parents des enfants accueillis. Ils interviennent à différents niveaux. Membres de l'Association Sans But Lucratif qui porte le projet, ils participent à la prise de décision au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration, de même que les professionnels de la petite enfance employés par la crèche et des membres extérieurs. Mais les parents interviennent également dans le fonctionnement quotidien du service, en collaboration avec les professionnels. Ils soutiennent l'équipe en effectuant des heures d'accompagnement des enfants, des tâches ménagères (cuisine, entretien) ou encore administratives. Enfin, des réunions régulières ont lieu entre parents et l'équipe,

¹ RIEPP, Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels (www.riep.be).

² Anne-Françoise Dussart, *Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous*, Centre d'Expertise et de ressources pour l'enfance (CERE), décembre 2007.

afin d'aborder le projet pédagogique et les questions organisationnelles. Ainsi, parents et professionnels élaborent et portent ensemble le projet. Ce partenariat se situe au cœur de la philosophie du modèle.

Un succès français... et en Belgique ?

Les établissements à gestion parentale connaissent un vif succès en France, où ils se développent depuis près de quarante ans. Il s'agissait à l'origine de projets expérimentaux ou de « crèches sauvages »³. Rapidement, ces initiatives se sont toutefois structurées en un véritable mouvement. Depuis 1980, l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels le représente et accompagne son développement⁴. Les 800 lieux d'accueils qu'elle regroupe proposent 20.000 places d'accueil, touchent 30.000 familles et emploient 6.400 salariés. Des partenariats ont été établis avec de nombreux Ministères (affaires sociales, emploi, solidarité) et organismes (syndicats, établissements d'enseignement, une banque d'économie sociale, etc.). Juridiquement, ces structures d'accueils sont aujourd'hui reconnues et encadrées par la loi, régies et financées au même titre que les autres structures qui émanent des collectivités publiques. De nombreux autres projets ont abouti ou sont en cours de construction, pour développer le secteur (formations pour les bénévoles et les professionnels, missions dans les zones rurales et quartiers défavorisés, création d'une commission paritaire, réflexion sur un label parental, etc.).

Si ce modèle s'est fortement développé en France, les expériences restent récentes et marginales en Belgique. Des « crèches sauvages » s'y sont pourtant développées dans la mouvance de 1968 mais le mouvement ne serait pas parvenu à se structurer. Ce genre d'établissement constitue cependant une opportunité pour accroître le nombre de places d'accueil pour la petite enfance. L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) l'a compris et soutient, depuis 2004, la création de crèches parentales en Communauté française, par un système de projets pilotes. Les premières initiatives ont ainsi vu le jour à Louvain-la-Neuve⁵ et à Limelette, tandis que d'autres sont en projet (Anderlecht, Villers-La-Ville). Elles sont agréées et bénéficient de subventions pour le personnel, important pour permettre au service de rester financièrement accessible pour les usagers. Leurs règles de fonctionnement, similaires aux autres structures agréées, sont fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil.

Une initiative porteuse de plus-values pour la société

Les plus-values des projets d'accueil à gestion parentale sont multiples pour les différentes parties prenantes, mais également pour la société dans son ensemble.

Soutien à la parentalité

A une époque où le travail féminin s'intensifie, où la solidarité et la transmission familiale de connaissances se réduisent, beaucoup se sentent démunis et fragilisés face à leurs tâches parentales. Ils sont vite tentés de s'en référer à des professionnels. Parfois survient un sentiment de dépossession et de déconnexion de leur rôle de parents. Rendre une place aux parents dans le projet pédagogique de leurs jeunes enfants prend alors tout son sens. Par cette démarche, on réaffirme que « les parents aussi savent ». La philosophie du mouvement français des crèches parentales consiste notamment à reconnaître le parent comme premier éducateur de l'enfant. Les réunions parents-professionnels, où des choix collectifs sont posés en terme de pédagogie, sont l'occasion de valoriser et de développer leurs connaissances. Mais les moments informels sont également autant d'opportunités d'apprendre pour les parents, dès lors qu'ils sont encadrés et qu'ils peuvent partager leurs expériences et questions avec d'autres parents et des professionnels.

³ Les « crèches sauvages » étaient des initiatives citoyennes de garde d'enfant non reconnues. Généralement, les parents se relayaient pour assurer la garde des enfants. Ce sont les ancêtres des crèches parentales.

⁴ Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (<http://www.acepp.asso.fr>).

⁵ Crèche parentale de Louvain-La-Neuve (www.crecheparentaleln.be).

Insertion professionnelle

En libérant les parents de la garde de leurs enfants, toutes les crèches contribuent à l'insertion sur le marché du travail. Cependant, en exigeant de s'y prendre longtemps à l'avance pour avoir une place, les crèches classiques favorisent les situations professionnelles stables. Or, les parcours professionnels sont aujourd'hui de plus en plus instables, flexibles et imprévisibles. Il est important que les services d'accueil puissent s'adapter à cette nouvelle réalité. La crèche parentale de Louvain-La-Neuve, par exemple, prévoit un grand nombre de places d'urgences, ce qui permet de répondre aux demandes de parents qui trouvent du travail ou souhaitent commencer une formation. Cette ouverture à la diversité des situations professionnelles favorise en outre la mixité sociale des usagers.

La crèche parentale peut également constituer un outil d'insertion professionnelle en soi. S'investir dans un projet associatif local et prendre des responsabilités peut contribuer à développer un esprit d'engagement et des responsabilités, etc. Donner une voix à chacun et valoriser les contributions de tous peut aussi être facteur de confiance en soi. Ainsi, une usagère de la crèche parentale de Louvain-La-Neuve, ancienne résidente d'une maison maternelle, est devenue secrétaire du Conseil d'Administration, puis a mis sur pied son projet professionnel. « *On a cru en moi, et ça m'a mis le pied à l'étrier* » a-t-elle expliqué.

L'investissement au sein de la crèche parentale –qu'il s'agisse des réunions pédagogiques comme de l'accueil des enfants– constitue enfin une expérience formatrice qui pourrait permettre d'accroître l'employabilité de certains parents. Les formations proposées à ce public par le RIEPP ne peuvent qu'y contribuer. Malheureusement, pour l'instant, cette expérience n'est pas reconnue comme telle et n'est donc pas valorisable dans le cadre d'un parcours professionnel. Il serait pourtant intéressant que les parents tentés par les métiers de la petite enfance puissent, au terme d'une durée d'investissement et éventuellement d'une formation complémentaire, être autorisés à être employés par différents lieux d'accueil.

Accessibilité à une diversité de publics

La majorité des crèches parentales ont la volonté de s'orienter, notamment, vers des publics fragilisés. Si la participation des parents au fonctionnement de la crèche est surtout une occasion d'échanges, d'apporter un accompagnement et un soutien, elle permet aussi de réduire légèrement les coûts et d'augmenter l'accessibilité financière du service. Ainsi, dans la crèche parentale de Louvain-La-Neuve, les 5 heures de contribution hebdomadaire demandées par famille permettent de réduire la Participation Financière des Parents (PFP) de 10%. Cette réduction, ainsi que le nombre important de places d'urgence, permet au projet d'accueillir des familles qui rencontreraient plus de difficultés à trouver une place dans d'autres types de milieux d'accueil. Cette accessibilité est cependant à double tranchant, dès lors que la participation exigée exclut les familles dont les deux parents travaillent à temps-plein et disposent de peu de temps libre. La crèche parentale de Louvain-La-Neuve réfléchit cependant à cette problématique et œuvre pour la possibilité d'une participation adaptée à chacun.

Dynamisation des liens sociaux

La dimension de proximité et l'ancrage local sont inhérents à ces projets issus d'initiatives citoyennes. La crèche parentale de Louvain-La-Neuve a, par exemple, choisi de donner la priorité aux parents qui habitent à proximité et entretient d'étroites relations avec le tissu social local (université, maisons de quartiers, collectif de femmes, maisons maternelles, etc.). Et de fait, ces structures innovantes créent non seulement du lien entre parents et enfants, mais également au sein de la communauté. Elles favorisent l'ouverture vers l'autre, l'intégration des personnes dans des réseaux locaux et la cohésion sociale. Des réelles dynamiques sociales locales peuvent ainsi être ravivées, avec tout ce que cela implique en termes de solidarité, d'échange de services, etc. Cette stimulation sociale prend tout son sens dans des quartiers à forte mixité sociale, dont les groupes sociaux sont cloisonnés, avec des publics fragilisés ou isolés. Dans la crèche parentale de Louvain-La-Neuve, qui base son projet sur la forte diversité culturelle et économique de ces usagers, des panneaux photos familiaux, par exemple, ont pour but de favoriser la connaissance mutuelle. Le projet de Villers-La-Ville se fonde quant à lui sur la cohabitation de plus en plus fréquente en région rurale de deux populations qui se mêlent peu :

habitants « du cru » et « néo-ruraux »⁶. La participation des parents favorise également une mixité sociale des usagers, dès l'instant où, parmi les parents qui disposent de « temps », on retrouve aussi bien des chômeurs et des étudiants que des familles dont un conjoint peut se permettre de ne pas travailler à temps plein. Dès lors, les crèches parentales sont non seulement un outil pour sortir de l'exclusion professionnelle mais également pour sortir de l'isolement social et culturel⁷.

De nombreuses difficultés

Si les plus-values des établissements à gestion parentale sont fondamentales, pourquoi ne s'en développe-t-il pas davantage ? Les parents se bousculent pour obtenir une place, il y a donc bien une demande. Beaucoup de personnes se sont également montrées intéressées à lancer de telles initiatives en s'adressant au RIEPP⁸. L'engouement est donc bien au rendez-vous. Or, peu de projets ont abouti à ce jour. Quels obstacles rencontre leur développement ?

Initier le projet

Une première difficulté concerne l'investissement nécessaire pour que le projet démarre. De nombreuses démarches et plusieurs années de préparation et de maturation sont souvent nécessaires. Il s'agit d'évaluer la pertinence du projet, de créer l'ASBL, d'acquérir un local, de l'aménager et de le mettre aux normes, de recruter du personnel, d'obtenir l'agrément et les subventions de l'ONE, de définir le projet pédagogique, etc. Le lancement d'un tel projet demande donc du temps et de l'énergie. Or, certains parents sont dans l'urgence de trouver un endroit d'accueil et pourraient voir leur enfant déjà entrer à l'école maternelle lorsque le projet démarre enfin. Maintenir l'implication de tous dans le projet n'est ainsi pas aisé. Par ailleurs, mettre en place une crèche parentale exige aussi des compétences diverses : psychopédagogiques, juridiques, techniques, administratives, etc. Ce type de projet se situe également à la croisée de différentes réglementations pas toujours intelligibles ni cohérentes. Or, les porteurs de projets ne disposent pas nécessairement d'informations, d'outils et de personnes vers qui se tourner pour les épauler. L'ONE semble en effet moins ouvert et formé pour répondre aux projets « hors-normes ». Il s'agit donc de lutter contre cette résistance au changement, ce qui devrait être facilité par la multiplication actuelle de ce type d'initiatives, par l'action du réseau RIEPP et par l'exemple français.

Le caractère collectif de la démarche constitue un autre élément de réussite. « *Les projets qui aboutissent sont ceux portés par un groupe, et non par un individu* », témoigne Quentin Verniers, responsable du RIEPP. Or, il sera plus ou moins facile d'identifier et de mobiliser des partenaires selon la dynamique sociale déjà existante au sein du quartier ou du village.

Enfin, mettre en place un tel projet est financièrement coûteux. Il s'agit donc d'introduire des demandes d'aides, de répondre à des appels à projets, de rechercher des partenariats, de mettre en place des activités de récolte de fonds, activités qui demandent du temps et qui requièrent de l'information.

Gérer le projet

Une fois le projet lancé, les crèches parentales semblent confrontées à d'autres freins, notamment en termes de ressources financières et humaines. L'ONE accorde actuellement des subventions pour les frais de personnel. Or, les crèches parentales reçoivent des subventions inférieures à celles accordées aux crèches classiques, sous prétexte d'une participation des parents calculée sur base du maximum en vigueur en France : 5 heures hebdomadaires par famille. Les montants alloués, qui représentent deux équivalents temps-plein, ne permettent toutefois pas de couvrir les besoins de personnel de crèches parentales qui accueillent jusque 14 enfants. Si, en principe, la différence est comblée par la participation parentale, les parents ne peuvent être considérés comme des professionnels. Des équipes professionnelles réduites sont ainsi amenées à gérer des crèches parentales qui exigent autant de compétences diverses (pédagogie, santé, social, gestion). Une infirmière peut ainsi être

⁶ Ménages qui emménagent à la campagne tandis qu'ils travaillent ailleurs.

⁷ Site internet de la crèche parentale de Louvain-La-Neuve (www.crecheparentaleln.be).

⁸ Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels (www.riepp.be).

amenée à devoir gérer administrativement la structure. Une formation plus polyvalente de certains professionnels de la petite enfance est-elle à encourager ? Quoi qu'il en soit, ce désavantage financier pousse les porteurs de projets à s'orienter vers le statut de crèche classique, y ajoutant un volet de participation parentale. Notons qu'en France, les subventions touchées par les crèches parentales couvrent, en moyenne, davantage de postes.

Enfin, aucun financement structurel n'est prévu pour les nombreuses autres dépenses (infrastructure, aménagement, etc.) malgré une réglementation exigeante dont le respect est coûteux. La participation financière des parents ne représente, quant à elle, qu'une maigre contribution, surtout si le public est à faible revenu⁹.

Un autre obstacle concerne l'investissement personnel des parents. Si celui-ci est déjà important lors de l'étape de lancement du projet, il peut continuer à représenter un fardeau une fois le projet lancé. Les réalités familiales ne sont pas toutes comparables, et plusieurs heures de contribution par semaine peuvent être difficiles à honorer pour certains. Par ailleurs, certaines situations privées et professionnelles évoluent (le démarrage d'un emploi, l'état de santé, une période d'examen), avec comme conséquence que l'investissement ne peut se maintenir de manière stable dans le temps. En France, les subventions plus importantes que reçoivent les crèches parentales leur permettent de demander un investissement moindre ou variable (les pratiques varient entre 2 heures par mois et 5 heures par semaine). En Belgique, par contre, le sous-financement des structures les rend dépendantes de la participation parentale. Il est donc difficile de montrer une souplesse face aux possibilités de chacun. L'équipe de la crèche parentale de Louvain-La-Neuve tente de rester attentive à chaque situation et de s'y adapter dans la mesure du possible, mais doit, face au manque de personnel, maintenir les 5 heures de permanence pour la majorité des familles. Elle « milite » pour obtenir plus de subventions auprès de L'ONE, ce qui lui permettrait d'augmenter le nombre de professionnels, et de proposer ainsi aux parents différents modes de participation. Les expériences françaises montrent d'ailleurs que, avec des marges financières plus importantes, la participation parentale peut être, bien que moins fréquente, de meilleure qualité. L'esprit d'implication n'en semble pas altéré. En outre, les parents ont la possibilité d'apporter des contributions qui conviennent davantage à leurs aspirations, et des moments peuvent être dégagés pour développer des projets annexes.

Pistes de réflexion et de développement

Pour le déploiement d'un mouvement

Le mouvement des « initiatives à gestion parentale » s'est considérablement développé en France car il a réussi à se structurer. Il a dès lors disposé d'une force de pression pour faire évoluer le cadre réglementaire et mobiliser des ressources pour accompagner des nouveaux projets. En Belgique, depuis 2007, le Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels regroupe les projets d'accueil qui ont en commun d'allier parents et professionnels autour de l'enfant. Les acteurs du secteur expriment l'importance de cette mise en réseau. En effet, une telle fédération peut informer et sensibiliser, accompagner le développement d'initiatives, les représenter auprès des pouvoirs publics et autres acteurs de la société, prospecter et diffuser d'autres manières de pratiquer afin de « bousculer les cadres » (sur base de ce qu'il se passe en France par exemple), etc. En somme, elle peut permettre de construire les bases d'un véritable mouvement, sans pour autant lui enlever son caractère citoyen. Mais ce réseau est encore jeune et nécessitera, dans les années à venir, un soutien important de la part des différents acteurs de la société, afin qu'il puisse agir comme catalyseur du mouvement et répondre à ses besoins.

Donner une voix aux crèches parentales est essentiel pour revendiquer, auprès de l'ONE, des conditions financières qui leur permettent d'offrir un service de qualité tout en concrétisant leurs missions annexes (participation de qualité pour les parents, insertion sociale et professionnelle des usagers, etc.). Par ailleurs, si l'initiative collective est au cœur du modèle de la crèche parentale, on constate malheureusement que, au niveau institutionnel, peu est fait pour la favoriser. Le statut de crèche classique, plus avantageux en termes de subventions, pousse les porteurs de projet à choisir

⁹ Comme pour les milieux d'accueil classiques, la réglementation belge établit une participation financière qui est fonction des revenus familiaux.

un statut qui ne garantit pas la « participation parentale ». Sans soutien institutionnel, les crèches parentales risquent d'être davantage l'œuvre de communes ou d'organismes existants, que de groupements de citoyens, au détriment, peut-être, de l'implication des parents. Encourager les citoyens à prendre des initiatives, à inventer des solutions à leurs problèmes, à participer aux décisions qui les concernent semble devoir être une évidence pour les pouvoirs publics. C'est au moyen de subventions appropriées au projet, mais également par de l'information, un accompagnement des porteurs de projets, que ces dynamiques peuvent être favorisées. Ces missions incombent principalement à l'ONE. Mais de nombreux autres acteurs publics ou sociaux peuvent également contribuer au développement de ces initiatives porteuses de plus-values multiples pour la société. Différents ministères concernés (affaires sociales, intégration sociale, économie, emploi, formation, etc.) pourraient s'y intéresser. Les autorités communales ont, elles, un pouvoir d'action direct puisqu'elles peuvent créer de telles structures. A condition cependant que ce projet soit développé en partenariat avec les habitants et qu'il s'autonomise par la suite pour devenir véritablement citoyen. Enfin, de nombreux acteurs publics ou associatifs qui travaillent sur le terrain et qui connaissent bien les réalités et problématiques locales peuvent jouer un rôle important pour identifier et centraliser les besoins et aider à impulser le projet.

Porter la dynamique dans les quartiers qui en ont besoin

Le besoin de crèches parentales est plus aigu dans les environnements multiculturels, précarisés, délaissés, dans lesquels elles répondent à des besoins non rencontrés. Or, par les ressources relationnelles, informationnelles et financières que ces projets requièrent, ils sont plus susceptibles de naître de l'initiative citoyenne dans les quartiers plus aisés. Comment éviter que ces projets restent l'exclusivité de milieux « bourgeois-bohème » ou qu'ils soient majoritairement portés par des communes ou associations, au détriment éventuel de la demande des parents plus fragilisés et de leur place d'acteur ? Comment accompagner ou générer de telles initiatives dans les quartiers défavorisés, sans pour autant déposséder la population d'une dynamique qui doit rester la sienne ?

Terreau pour d'autres plus-values sociales

En tant que lieu de dynamisation des liens sociaux, la crèche parentale peut constituer un terreau pour d'autres projets et énergies citoyens à plus-values sociales : groupes de paroles et d'entraide, accompagnement social des parents, système d'échanges locaux¹⁰, groupements d'achats communs ou solidaires¹¹, et ce à côté d'initiatives informelles de solidarité. Ainsi, un système de troc de vêtements d'enfants a été mis en place à la crèche parentale de Louvain-La-Neuve et une femme a pu faire appel à d'autres familles pour l'aider à déménager. Les crèches parentales peuvent également être des lieux de réflexion sur la parentalité (notons que des « universités populaires des parents » se sont créées depuis quelques années en France¹²) ainsi que sur bon nombre d'autres questions : insertion socioprofessionnelle, éducation, interculturalité, solidarité, relation entre hommes et femmes, etc. Ces énergies citoyennes ne seront que plus fortes et pertinentes si elles s'intègrent dans une dynamique plus large de développement local. Les relations avec les acteurs locaux prennent ici tout leur sens (associations d'habitants, associations de 3^{ème} âge, centres de loisirs, écoles, maisons médicales, maisons de retraites, etc.).

Le frein reste cependant d'ordre financier. Le personnel, restreint, n'a que peu de temps à consacrer à de telles activités. Pour sa part, le parent, obligé d'être impliqué dans le projet à hauteur de 5 heures par semaine, est moins disponible pour d'autres initiatives¹³. Par manque de moyens, de nombreuses potentialités restent donc inexploitées.

Diffuser le principe de la participation des parents et, de manière plus large, des usagers

¹⁰ Un système d'échange local (SEL) est un réseau de personnes qui échangent des produits, des services ou des savoirs construits à côté du système monétaire classique.

¹¹ Les GAC ou GAS sont des groupes de particuliers qui décident de collectiviser leurs demandes par rapport à des producteurs. Le but est créer un partenariat entre producteurs et consommateurs, et de structurer autrement les circuits économiques (soutenir les producteurs locaux, valoriser la relation sociale, etc.).

¹² Avec l'appui de l'ACEPP, des parents s'organisent avec ces universitaires pour mener des recherches sur des sujets de préoccupation des parents (décrochage scolaire, autorité, rapport aux institutions...). Ces recherches donnent lieu à des espaces de débat citoyens avec des acteurs locaux (écoles, travailleurs sociaux, élus...). <http://www.acepp.asso.fr>

¹³ Davantage de projets annexes se développent dans certaines structures françaises qui demandent une participation moindre.

Au-delà des crèches, la gestion parentale peut s'étendre à de nombreuses autres structures d'accueil ou d'animation pour la petite enfance : haltes-garderies, accueils itinérants, ludothèques, lieux de rencontre et d'animation, ateliers parents-enfants, etc. Le multi accueil, en particulier, est un modèle intéressant pour répondre aux évolutions des parcours de vie (arrêt d'un emploi, reprise d'une formation, etc.). Il serait intéressant que des relations soient établies entre les crèches parentales et des structures d'accueil de la petite enfance qui ne développent pas la participation parentale, afin de les y sensibiliser. De manière plus large, l'exemple des crèches parentales met en évidence l'apport de la participation des usagers dans toute structure de services à la personne (participation à la gestion, à la définition et à l'évaluation du service, voire à sa prestation). Si ce principe trouve déjà un écho particulier au sein de l'économie sociale, il ne peut qu'être encore et toujours encouragé.

Pistes d'action pour d'autres acteurs d'économie sociale

Face à ces besoins et obstacles, quel rôle l'économie sociale peut-elle jouer ? Le secteur pourrait soutenir la création, le développement, mais également renforcer les plus-values des crèches parentales de différentes manières. Les coopératives d'activités pourraient « couvrir » les initiatives. Les agences-conseils ont, elles, la capacité de fournir des expertises au démarrage de l'activité. Des entreprises d'économie sociale, actives dans la construction et la rénovation, pourraient être mobilisées pour la création ou l'aménagement des locaux. Les crèches parentales, de leur côté, pourraient orienter certains publics en recherche d'emploi vers des entreprises locales actives dans l'insertion et, inversement, héberger un projet d'insertion socioprofessionnelle, en formant des demandeurs d'emploi aux métiers de la petite enfance¹⁴. Enfin, des acteurs de la promotion du logement, de l'action interculturelle ou de l'éducation permanente sont autant d'acteurs qui pourraient offrir leurs services à ces initiatives.

Certaines entreprises – ou ensembles d'entreprises - d'économie sociale ne seraient-elles pas par ailleurs intéressées de développer des crèches parentales à destination de leurs travailleurs, bénéficiaires et, éventuellement, des habitants locaux ? L'ONE travaille d'ailleurs à promouvoir les crèches d'entreprise, même si le cadre légal est différent. A noter que plusieurs entreprises d'économie sociale développent déjà des crèches classiques à destination principalement des enfants de leurs travailleurs ou stagiaires¹⁵. Pourquoi ne pas ajouter une dimension de participation parentale au projet ?

Les crèches parentales, et autres structures à participation parentales, constituent donc un modèle porteur de nombreuses potentialités, pour autant que l'on offre au mouvement l'énergie qui lui permette de se constituer. Les cadres ne sont pas encore définis, à chacun donc d'y contribuer. Comme souvent dans l'économie sociale, le chemin est fait d'innovations, de questionnements, de persévérance..., le tout dans une démarche collective.

¹⁴ Plusieurs crèches classiques sont déjà combinées avec des projets d'insertion (Isocèle et Chantier par exemple, toutes deux entreprises de formation par le travail).

¹⁵ La crèche « Les quatre saisons » a été créée par Coften, ILDE et OISP (www.cofthen.be), l'EFT Au Four et Au Moulin créé quant à elle la crèche les p'tits fours (www.lesptitsfours.be), tandis que Chantier créé « Les petits loups » (www.eftchantier.be). Cette entreprise de formation par le travail active dans la construction offre par ailleurs, par le biais de cette crèche, l'opportunité d'un autre projet d'insertion autour des métiers de la petite enfance.